

MOT DU MAIRE

Déjà la fin de l'hiver. Le 23 Février 2020 devait être une journée d'élection. Le poste de conseiller numéro 2 était vacant depuis le mois d'octobre dernier. En date du 24 janvier 2020, la présidente des élections recevait une deuxième candidature et ainsi déclencha des élections entre Mme Ginette Simard Gendreau et Mme Marie Nadeau. La tâche fut grande pour notre DG en préparation des comptes de taxes en même temps que la préparation des élections (trouver, engager et former le personnel électoral, rencontrer et informer les candidats, commander les bulletins de vote, préparer le vote itinérant, par anticipation etc..). Le 15 Février 2020, la candidate Mme Marie Nadeau a retiré sa candidature pour des raisons personnelles, par le fait même, Mme Ginette Simard Gendreau fut élue par acclamation. Félicitation à Ginette et bon retour à la table du Conseil.

Sur un autre ordre d'idée, notre patrimoine bâti est d'une grande importance. Peut-être que nous avons un filon d'or entre les mains concernant les fresques dans notre église, peintes par le peintre François Edouard Meloche. Afin de s'assurer avec certitude que se sont vraiment des originaux, certains tests sont nécessaires. Une levée de fonds devrait, sous peu, se mettre en branle afin d'amasser une somme de 8 500 \$.

De plus, peut-être avez-vous remarqué que certaines personnes du comité patrimoine ont commencé à prendre des photos de vos habitations pour répertorier leurs parcours historiques. Une tâche assez ardue pour des bénévoles, qui heureusement sont passionnés, se dévouant corps et âme pour le mieux-être de notre municipalité. Nous avons la chance d'avoir de très beaux bâtiments, qui au fil des années furent très bien entretenus, ce qui nous laisse des marques du passage de nos ancêtres.

N'oubliez pas le Carnaval de Notre-Dame, au centre des loisirs le 22 février prochain. Plus la participation est grande, plus c'est intéressant d'organiser des événements.

Bonne fin d'hiver espérant un début de printemps hâtif !!

Daniel Tétreault, Maire